

MARCHÉS / Plastiques

Europe : 35% de plastiques recyclés dans les bouteilles en 2025 Cela va-t-il entraîner une hausse de la demande réelle ?

Le vote récent par le Parlement européen d'un objectif réglementaire incontournable d'inclure 35 % de plastiques recyclés dans les bouteilles d'eau et d'autres boissons a été salué par plusieurs de nos sources dont EuRic, la Confédération européenne des industries du recyclage, qui émet le vœu que la Commission traduise ce vote avec le même niveau d'exigence durant les négociations à suivre avec la filière.

En effet, au moment où après la Chine, d'autres pays d'Asie comme la Malaisie viennent d'annoncer une fermeture de leurs frontières aux importations de déchets plastiques provenant d'autres régions du monde, une mesure européenne forte imposant l'intégration de volumes conséquents de matières plastiques issues du recyclage dans les plastiques à usage unique neufs devrait contribuer à réorienter et renforcer la demande d'année en année.

Lors de la récente convention de Londres, le Président sortant du comité des plastiques du Bureau International du Recyclage (BIR) Surendra Patawari Borad a alerté clairement ses confrères sur le changement de profil en cours dans l'industrie des déchets de plastiques, « passée d'un mode d'affaires international à un mode local ou quasi local ». Et de citer l'impact du « ban » chinois sur les politiques douanières de pays voisins comme le Vietnam, la Thaïlande, la Malaisie, dans les ports desquels de nombreux conteneurs de déchets plastiques provenant des autres régions du monde sont bloqués.

Deux solutions pour l'avenir du recyclage des plastiques

Il apparaît que seules deux solutions sont de nature à garantir aux industriels européens du recyclage de plastiques de sortir par le haut de ces mutations réglementaires en Asie : Trouver de nouveaux débouchés dans leur propre zone de chalandise avec le soutien de nouvelles règles à Bruxelles et une vraie volonté politique européenne de doper l'économie circulaire pour les plastiques, d'une part. Atteindre le plus haut niveau de qualité possible dans le tri préalable de ces déchets en aval des collectes publiques et privées, pour conserver des parts de marchés à l'exportation en Chine et dans la zone indo-asiatique, d'autre part.

« Un message fort pour le marché »

« L'objectif de 35 % de matières recyclées dans les bouteilles de boissons en 2025 est un message fort pour le marché qui va doper la demande pour les plastiques recyclés, outre le bénéfice en termes d'économies de CO2 et d'énergie, que les prix de marché ont encore cruellement manqué de reconnaître », déclarait récemment Emmanuel Katrakis, Secrétaire général d'EuRic.

Toutefois, un autre sujet reste à faire avancer, celui de la qualité des granulés sortant des usines de retraitement des déchets plastiques triés par sortes et réorientés entre valorisation matière ou énergétique.

Ce qui suppose d'arrêter toute production primaire de plastiques non recyclables et en aval de mettre en service des machines de tri capables de séparer de façon radicale les différentes résines (PET, PEHD, PP, PEBD et PS), pour garantir un mix parfait de 35 % de plastiques issus du recyclage et des 65 % issus de la production primaire.

« L'enjeu d'aujourd'hui est de développer le recyclage à plus forte valeur ajoutée des plastiques, comme c'est par exemple le cas pour la bouteille PET qu'on recycle en bouteille PET. L'atteinte de cet objectif nécessite de travailler en optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur pour créer des gisements, dont l'homogénéité pourra permettre un recyclage à plus forte valeur ajoutée », rappelle Arnaud Parenty,

Directeur scientifique et de l'innovation de l'Association Alliance Chimie Recyclage (2ACR). Ce qui suppose comme le suggérait récemment Roland Marion, le Directeur général de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), la création d'un vrai « Observatoire des plastiques » inexistant à ce jour. L'ADEME soulignait aussi dans son dernier bilan de 2016 sur les déchets que le taux d'incorporation de matières plastiques recensé en France en 2014 ne dépassait pas 0,3 % soit à peine 6 % des 4,6 millions de tonnes de plastiques issus du recyclage cette année-là.

« L'engagement de doubler l'utilisation de plastiques recyclés, avec 275 000 tonnes supplémentaires réincorporées, est un premier signal en faveur de l'économie circulaire et nous saluons cette avancée. Les entreprises de la CME répondront à l'augmentation de la demande et investiront au fur et à mesure de la croissance de la demande pour répondre à ces engagements d'incorporation », déclarait cet été M. Dominique Maguin, Président de la CME, qui reste toutefois prudent : « Ces engagements constituent une 1ère étape mais restent très éloignés de l'objectif du gouvernement. Il faudra aller au-delà pour tendre vers l'objectif de 100 % de plastiques recyclés et valorisés à horizon 2025 - soit 2,7 millions de tonnes de plastiques réincorporés dans un produit et 0,7 millions de tonnes en énergie de substitution aux énergies fossiles ».

